

## BIENVENUE À PESCA ENVIRONNEMENT!

PESCA Environnement a intégré avec beaucoup d'enthousiasme les locaux de son nouveau siège social le 22 février dernier.

Me Michel Lacroix, maire de Carleton-sur-Mer

### AVIS PUBLIC

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 3 mars 2008, le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté le règlement numéro 2008-139 intitulé : Règlement décrétant une dépense de 542 007 \$ et un emprunt de 542 007 \$ pour effectuer certains travaux d'amélioration aux infrastructures sur les rues Comeau, de la Montagne, route Bernard et terrains de tennis.

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2008-139 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le registre sera accessible de 9 h à 19 h, le 19 mars 2008, au bureau de la Ville de Carleton-sur-Mer, situé au 629, boulevard Perron à Carleton.

4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2008-139 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 345. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2008-139 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h le 19 mars 2008, à l'hôtel de ville situé au 629, boulevard Perron à Carleton.

6. Le règlement peut être consulté au bureau de la Ville de Carleton-sur-Mer, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 3 mars 2008, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :

☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec;

☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;

☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;

☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale

☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 3 mars 2008 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Et j'ai signé à Carleton-sur-Mer, ce 4 mars 2008.

André Allard, directeur général et greffier  
(publication Coin de l'œil, le 7 mars 2008)

## 21<sup>e</sup> ÉDITION – L'OGPAC QUILLETHON DE L'ESPOIR

Les cinq (5) salons participants, de Saint-François-d'Assise à Paspébiac, vous invitent à participer à l'activité qui s'échelonne du **9 au 16 mars prochain**, sous la présidence d'honneur de monsieur Dominique Arsenault.

Pour jouer, c'est simple, il suffit de vous inscrire dans le salon de quilles de votre choix. Il n'en coûte que **15 \$ par personne pour 3 parties**. Les fonds amassés seront versés à l'OGPAC et utilisés à 100 % afin de venir en aide aux personnes atteintes de cancer ainsi qu'à leurs proches en Gaspésie.

Information : 364-3944 (salon de quilles) ou 759-5050 (OGPAC)

## CINÉTOILE PRÉSENTE AU QUAI DES ARTS...

### \* Vendredi 14 mars, 20 h – PERSEPOLIS

France, 2007. Film d'animation de Marjane Satrapi et Vincent Paronnaud. Avec les voix de Catherine Deneuve et Chiara Mastroianni. Le récit autobiographique d'une petite Iranienne de dix ans, issue d'une famille bourgeoise et éduquée, qui est confrontée à la révolution islamique de 1979. « *Ce film témoigne de qualités humaines et artistiques qui le destinent à un public universel.* » (Journal Le Monde). Prix du jury au festival de Cannes 2007.

### \* Vendredi 28 mars, 20 h – DIALOGUE AVEC MON JARDINIER

France, 2007. Comédie de Jean Becker. Avec Daniel Auteuil et Jean-Pierre Darroussin. De retour à la campagne dans la maison de son enfance, un peintre parisien fait la rencontre d'un vieil ami qu'il engage finalement comme jardinier. Au fil du temps, une grande complicité s'installe entre eux. « *Un film d'une belle authenticité, qui apaise et qui réchauffe, tout en célébrant les vertus de l'amitié sincère. Également porteur de quelques belles leçons de vie.* » (Sonia Sarfati, La Presse). [www.cinetoile.info](http://www.cinetoile.info). **Le coût est de 8 \$.**

Réservations : 364-6822, poste 351

## LIGUE D'IMPROVISATION DE LA BAIE-DES-CHALEURS (LIB)

Soyez nombreux à venir encourager et applaudir le talent des joueurs de la LIB, tous les deux vendredis, 20 h, au Foyer du Quai des arts. Fous rires, rencontres inattendues et nombreuses découvertes!

Plus que quatre matchs en saison régulière :

**7 mars :** Verts VS Noirs                      **21 mars :** Blancs VS Rouges

**4 avril :** Rouges VS Verts                    **18 avril :** Blancs VS Noirs

**2 mai :** **MATCH DES ÉTOILES**

Information : 364-6822 poste 356 (Marie-Claude Soucy, directrice à l'administration et à la production des Productions à tour de rôle)

## INVITATION – BAPTÊME

Les parents qui prévoient faire baptiser prochainement sont invités à une rencontre préparatoire **mardi le 11 mars à 19 h 30 à la sacristie de l'église de Carleton-sur-Mer**. Bienvenue également aux parrains et marraines!

Information : 364-7633 (Elizabeth d'Amboise)

## SOIRÉE À L'O.T.J. DE SAINT-OMER

Il y aura une soirée dansante à l'O.T.J. de Saint-Omer avec l'orchestre *Sylvie et Marco*. Les profits de cette soirée iront à l'O.T.J. de Saint-Omer. Apportez vos consommations et bienvenue à tous!

**Quand :** samedi, le 8 mars prochain à 20 h

**Coût :** 7 \$ / personne

Information : 364-7369 (Raynald Boudreau)

## BIBLIOTHÈQUE GABRIELLE-BERNARD-DUBÉ

À l'occasion des Rendez-vous de la Francophonie, venez en grand nombre participer à la dictée de la bibliothèque Gabrielle-Bernard-Dubé. Venez vous amuser et tester vos connaissances lors de la dictée qui aura lieu au Quai des arts de Carleton-sur-Mer le samedi 8 mars à 13 h 30. Vous pouvez vous inscrire dans l'une des catégories suivantes : primaire, secondaire ou adulte. Prix offerts aux gagnants ainsi qu'aux participants. Bienvenue à tous!

Inscription au préalable ou sur place: 364-7103 (Julie Poulin)

## PASTORALE JEUNESSE

La 5<sup>e</sup> édition du spectacle de variétés culturelles aura lieu au Parc national de Miguasha le vendredi 16 mai prochain à 19 h. Les fonds amassés lors de ce spectacle serviront pour les activités de la pastorale jeunesse du secteur Mathurin-Bourg. **Coût : 8 \$ / adulte, 5 \$ / 6 à 17 ans, gratuit / moins de 5 ans. Les billets sont en vente au Dépanneur Pharillon à Nouvelle.**

Des artistes amateurs de tous âges seront les vedettes de cette soirée bénéfice. Organisé dans le cadre du Festival de la famille de la municipalité de Nouvelle, le spectacle présente des numéros artistiques en chant, danse, poésie, humour et théâtre. Pour ceux et celles qui désirent s'inscrire, vous avez jusqu'au **jeudi 10 avril prochain**. Inscription : 794-2851 (Sarah) ou 794-2263 (Lisa)

## CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE CARLETON-SUR-MER

La Ville de Carleton-sur-Mer désire souhaiter la bienvenue à tous ceux et celles qui se sont installés chez nous depuis un an en leur offrant un brunch qui leur sera servi par les Chevaliers de Colomb à la salle Charles-Dugas le 20 avril prochain. Certains ont été contactés par les membres du Club des 50 ans et plus de Carleton. Cependant, si vous n'avez pas été rejoints, vous êtes invités à communiquer avec Jeannine Arseneau au 364-7220.

Suite à l'assemblée générale annuelle du dimanche 3 mars dernier, le conseil d'administration est composé comme suit :

Présidente : Jeannine Lamontagne	Vice-président : Yvon Landry
Trésorier : Jean-Guy Cyr	Secrétaire : Jeannine Arseneau
Administratrices : Edna Landry, Lisette Desjardins et Solange Lacasse	

Tous ceux et celles qui désirent faire partie du Club des 50 ans et plus de Carleton ou qui n'ont pas eu l'opportunité de renouveler leur carte de membre pourront se la procurer en s'adressant à Jeannine Arseneau au 364-7220. Finalement, le prochain tournoi de cribbage aura lieu à la salle Charles-Dugas le samedi 15 mars à 12 h 30. Prière de vous inscrire auprès d'Yvon Landry au 364-6292.

## LE GALA DES PRIX EXCÉLAN 2008

Depuis maintenant douze ans, la Ville de Carleton-sur-Mer participe au Gala des prix ExcÉlan. Cet événement, organisé par l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, a pour but de souligner l'implication bénévole dans la région. Cette année, c'est St-François-d'Assise, sur les plateaux de la Matapédia, qui sera l'hôte de cet événement. **La date limite pour présenter une candidature est fixée au lundi 7 avril.**

Pour plus d'information sur l'événement et les différentes catégories, contactez le service culturel au 364-7073, poste 230.

## L'ART SALIN ATTEND VOS CANDIDATURES!

La Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph a le plaisir de vous annoncer qu'elle parrainera la **3<sup>e</sup> édition du Symposium en arts visuels l'Art salin** qui se déroulera à Carleton-sur-Mer du **21 au 24 août prochain**. Le comité organisateur est présentement en appel de candidatures, et ce, **jusqu'au vendredi 11 avril**. Pour cette troisième édition, les membres du comité organisateur accueilleront vingt artistes professionnels en arts visuels dans chacune des disciplines suivantes : acrylique, dessin, huile, pastel, aquarelle et photographie. À noter que l'Art salin s'adresse aux artistes de toute provenance.

Pour participer à cet événement haut en couleurs, il suffit de remplir avant le 11 avril un formulaire d'inscription et d'accepter les conditions qui s'y rattachent. Ce formulaire d'inscription est disponible sur demande en téléphonant au 364-2256 ou à l'adresse Internet suivante : [www.carletonsurmer.com](http://www.carletonsurmer.com) dans la section *Culture*.

Du 21 au 24 août prochain, Carleton-sur-Mer célèbre ses paysages avec son troisième Symposium en arts visuels. Nous vous y attendons! Information : 364-2256 (Élise Lantagne) ou 364-7073, poste 230 (Pascal Alain)

## AVIS PUBLIC – DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier, qu'il y aura séance régulière du conseil municipal de Carleton-sur-Mer, le 7 avril 2008 à 20 h au 629, boul. Perron à Carleton (hôtel de ville).

Au cours de cette réunion, le conseil municipal entendra les personnes intéressées et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

**1<sup>ère</sup> demande :** L'implantation de cette résidence ne respecte pas les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est de la marge de recul avant. En effet, la marge de recul avant mesurée est de 20,27 mètres alors que les dispositions de la réglementation d'urbanisme exigent une marge minimale de 7,50 mètres et une marge maximale de 9,50 mètres. Un permis de construction a été émis le 23 août 2005 par les autorités de la Ville de Carleton-sur-Mer sous le numéro 05-147 afin de permettre la construction de cette résidence.

La localisation de cet immeuble se situe sur le lot numéro 3 548 046 au 42, rue de la Boulangerie à Carleton.

**2<sup>e</sup> demande :** L'implantation de cette résidence ne respecte pas les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est de la marge de recul avant. En effet, la marge de recul avant mesurée est de 8,93 mètres alors que

les dispositions de la réglementation d'urbanisme exigent une marge minimale de 7,50 mètres et une marge maximale de 8,50 mètres. Malgré cette irrégularité, l'implantation de cette résidence respectait les dispositions de la réglementation d'urbanisme de 1978 lors de sa construction qui exigeaient une marge de recul avant de 25 pieds (7,62 mètres) sans mention de normes maximales.

De plus, l'implantation de cette résidence ne respecte pas les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est de la marge de recul latérale NORD. En effet, la marge de recul latérale NORD mesurée est de 1,10 mètres alors que les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme exigent une marge minimale de 2,00 mètres. Un permis de construction a été émis le 7 juin 1978 par les autorités de la Ville de Carleton-sur-Mer sous le numéro 46-78 afin de permettre la construction de cette résidence.

La localisation de cet immeuble se situe sur le lot numéro 3 547 409 au 67, rue de la Gare à Carleton.

**3<sup>e</sup> demande :** L'implantation de cette résidence ne respecte pas les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est de la marge de recul avant. En effet, la marge de recul avant mesurée est de 8,97 mètres alors que les dispositions de la réglementation d'urbanisme exigent une marge minimale de 7,50 mètres et une marge maximale de 8,50 mètres. Un permis de construction a été émis le 8 août 2002 par les autorités de la Ville de Carleton-sur-Mer sous le numéro 02-96 afin de permettre la construction de cette résidence.

La localisation de cet immeuble se situe sur le lot numéro 3 547 767 au 62, rue Tracadièche Est à Carleton.

Au cours de cette réunion du conseil, un point à l'ordre du jour sera spécifiquement réservé pour l'étude de ces demandes en dérogation mineure. Donnée à Carleton-sur-Mer, le 3<sup>e</sup> jour du mois de mars 2008.

André Allard, directeur général et greffier  
(publication Coin de l'œil, le 7 mars 2008)

## NOUVEAU REGARD – CINÉMENTAL

Cette année, la réalité sera au cœur de CINÉMENTAL! Des projections de films portant sur la santé mentale, organisées par Nouveau Regard, association de parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale de la Gaspésie.

★ **Mercredi 19 mars - Conférencier : Robert Labrosse**  
(Film à confirmer) – Sujet : trouble de personnalité limite

**Lieu :** Quai des arts à 19 h 30    **Coût :** 5 \$

Information : 392-6414 (Martine Boudreau)

## ÉCOLES DE VOILE DE LA BAIE-DES-CHALEURS

« Le versant bleu », une conférence de Damien de Pas pour démarrer le partenariat des écoles de voile de la Baie-des-Chaleurs aura lieu à la salle de spectacle régionale Desjardins de New Richmond le **19 mars prochain à 20 h**. Coût : 20 \$

Les profits recueillis appuieront ces écoles dans leur mission de développement de la voile dans la Baie-des-Chaleurs.

Pour renseignements supplémentaires, consultez le site Internet suivant : [www.ecovoile.com](http://www.ecovoile.com) Billetterie : 392-4238, poste 243

## BINGO À L'O.T.J. DE SAINT-OMER

Venez vous divertir en jouant au bingo à l'O.T.J. de Saint-Omer tous les dimanches soir dès 19 h 30. Il y a un gros lot de 1 000 \$ les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> dimanches de chaque mois, les parties régulières sont de 50 \$ et les jeux sont de 100 \$. Bienvenue à tous!

## COURS D'ARTISANAT À VOTRE PORTÉE!

Vous aimeriez vous familiariser avec l'univers de l'artisanat, que ce soit par l'entremise de la courtoise, du crochet, du tricot ou de la broderie? Vous avez donc l'opportunité de suivre un cours d'apprentissage dans ce domaine! Le cours s'étend sur deux séances de trois heures chacune.

**Clientèle :** adulte  
**Date et lieu :** à déterminer dans le courant du mois de mars  
**Coût :** 30 \$ par personne (groupe de 10 à 12 personnes)  
**Formatrice :** Henriette Doucet (le matériel est fourni sur place)  
Inscription : 364-7073, poste 226

## SOURCE ALIMENTAIRE BONAVIGNON

Les cuisines collectives redémarrent à la Source alimentaire Bonavignon de mars à juin prochain.

Si cela vous intéresse, il se tiendra une journée d'information sur le fonctionnement des cuisines collectives. Une invitation spéciale est lancée aux chefs de familles!

**Quand :** vendredi le 14 mars de 9 h à 11 h  
**Où :** 706 D, boulevard Perron à Maria  
(Local de la Coop Temps Neuf, porte côté ouest)

Les cuisines collectives sont de bons endroits pour partager des connaissances tout en concoctant de bons plats sains et nourrissants pour vous et les membres de votre famille. De plus, des ateliers seront offerts pour mieux planifier nos menus en fonction des choix santé qui s'offrent à vous.

Veuillez s.v.p. confirmer votre présence à la Source alimentaire Bonavignon au 759-8000. Bienvenue à tous et à toutes!

## SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

Bientôt le retour du printemps et de la jonquille! La vente de la jonquille aura lieu cette année les 3, 4 et 5 avril sous le signe de l'espoir. Pour une troisième année, madame Chantale Martin a accepté généreusement la présidence d'honneur pour faire la promotion de cette importante activité. Dès les premiers jours d'avril, nous verrons apparaître plus de 20 000 jonquilles qui seront vendues par des bénévoles de Pointe-à-la-Croix à Paspébiac dans les marchés d'alimentation, les pharmacies, les caisses Desjardins, les banques et dans les entreprises.

La jonquille est l'emblème de la Société canadienne du cancer et le symbole du courage et de l'espoir. L'argent recueilli par les généreux bénévoles servira à financer les projets de recherches, à fournir des services matériels et financiers aux personnes touchées par le cancer, à aider, à prévenir cette maladie par des saines habitudes de vie et à mener à bien des activités de la défense de l'intérêt public. Pour plus d'information : 364-7254 (Lucette Leblanc), 759-3956 (Chantale Martin) ou 1-800-939-3333. Site Internet : [www.cancer.ca](http://www.cancer.ca)

## CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES MYRIADES DE CARLETON-SUR-MER

C'est sous le thème *Jardins enchantés* que le Club de patinage artistique Les Myriades vous présentera la 31<sup>e</sup> édition de sa revue sur glace! L'événement se tiendra le **dimanche 30 mars à 14 h, au centre civique Léopold-Leclerc**. Des billets seront disponibles à l'entrée le jour de l'événement.

## CENTRE D'ARTISTE VASTE ET VAGUE

### \* Exposition à l'atelier de création du Quai des arts

Du 22 février au 29 mars prochain : *Propos décousus* avec l'artiste Karen Grenier – Québec. Bienvenue à tous!

Heures d'ouverture : mardi au samedi de 13 h à 16 h  
mardi et jeudi de 18 h 30 à 20 h 30

### \* Approche citoyenne

Grâce à une subvention reçue dans le cadre d'une entente spécifique pour le développement culturel de la Ville de Carleton-sur-Mer, le Centre d'artistes Vaste et Vague invite les artistes professionnels à partager leur expertise au moyen d'activités artistiques pour la communauté. Ces rendez-vous propices aux échanges donnent la possibilité à la collectivité de clarifier ce qu'est le processus de création et d'apprivoiser une forme d'art souvent perçue comme abstraite. Bref, ces rencontres sont bénéfiques pour tous, car elles permettent un échange positif et constructif entre l'artiste et la collectivité.

Information : 364-3123 [cvaste.communication@globetrotter.net](mailto:cvaste.communication@globetrotter.net)

## CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-OMER

Le Club des 50 ans et plus de Saint-Omer vous invite à un concert prestige bénéfique pour souligner le 35<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme. Tous les profits de ce concert iront à la Fabrique.

Au programme : madame Marie-Marthe Bernard, mezzo-soprano, monsieur Jean Thibault, organiste. Des œuvres de Bach, Handel, Vivaldi et Mozart seront interprétées. Comme complément, vous entendrez l'Ave Maria de Schubert et Panis Angelicus de Franck.

**Quand :** dimanche, le 23 mars à 14 h  
**Où :** église de Saint-Omer  
**Coût :** 15 \$ avant le 17 mars, après cette date il sera de 20 \$

Des billets sont présentement en vente à l'hôtel de ville de Carleton-sur-Mer au 364-7073 poste 0.

Information : 364-3083 (Nicole) ou 364-3066 (Juliette)

## CHEVALIERS DE COLOMB DE SAINT-OMER

Les membres des Chevaliers de Colomb de Saint-Omer sont invités à leur réunion mensuelle qui aura lieu au local des chevaliers lundi le 10 mars prochain à 19 h 30.

Donald Falardeau, grand chevalier

## PROCHAINE DATE DE TOMBÉE

Lundi, le 7 avril, 16 h.

Journal de la ville de Carleton-sur-Mer

629, boulevard Perron, Carleton (Québec) G0C 1J0

Téléphone : (418) 364-7073 ❖ Télécopieur : (418) 364-6011

Courriel : [michele.landry@carletonsurmer.com](mailto:michele.landry@carletonsurmer.com) ❖ Site Internet : [www.carletonsurmer.com](http://www.carletonsurmer.com)